

Il y a plusieurs décennies, la grande humaniste Simone de Beauvoir parlait d' « *une politique de la vieillesse qui confine à la barbarie* ». Cette phrase terrible, encore malheureusement d'actualité, justifie que des mesures soient prises par le Gouvernement pour lutter contre l'isolement et la précarité des personnes âgées.

Actuellement, le nombre de personnes âgées ne cesse de croître : si en 2015, un quart de notre population a plus de 60 ans, en 2060 cette proportion passera à un tiers de la population, soit 24 millions de personnes ! En outre, avec l'augmentation de l'espérance de vie, les 1,4 millions de personnes qui ont plus de 85 ans seront 5 millions en 2060.

D'où l'importance de changer notre regard sur la vieillesse mais également de prendre des mesures efficaces pour améliorer la situation des personnes âgées qui souhaitent vieillir à leur domicile en conservant leur autonomie le plus longtemps possible.

A cet effet, le Projet de loi relatif à l'Adaptation de la Société au Vieillissement, qui devrait entrer en vigueur au début de l'année 2016, crée des droits nouveaux pour les personnes âgées et leurs proches.

Concrètement, il réforme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en accordant jusqu'à une heure d'aide à domicile supplémentaire par jour pour les personnes les plus dépendantes, et une heure par semaine pour celles en situation d'autonomie réduite. Sur les 1,2 millions de bénéficiaires de l'APA à domicile, plus de 700 000 profiteront ainsi d'une baisse substantielle de leur reste à charge.

S'agissant des 4.5 millions de proches aidants (famille, amis, voisins...), désormais reconnus dans la loi, ils jouiront d'un « droit au répit » avec une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ leur permettant de bénéficier chaque année d'une prise en charge temporaire de la personne dépendante, ou de davantage d'heures d'aide à domicile.

Mais les politiques doivent aller encore plus loin, en prenant les autres mesures qui s'imposent. Il s'agit d'élargir les critères d'éligibilité de l'APA afin de permettre à plus de personnes âgées d'en bénéficier, non seulement parce que la majorité d'entre elles préfèrent vieillir à leur domicile, mais aussi parce qu'il y a une baisse importante des places disponibles en maison de

retraite.

Enfin, comme je le disais au Gouvernement dans une question écrite en mars dernier^[1], il faut revaloriser le statut et la rémunération des professionnels de l'aide à domicile, tout en leur permettant de suivre des formations pour se maintenir à niveau. En effet, ces personnels réalisent au quotidien des interventions de qualité auprès de personnes âgées fragilisées ou handicapées, et il s'agit de soutenir un secteur plein de vitalité fort de 230 000 emplois.

[1] Question N°75651 à retrouver ici : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-75651QE.htm>